

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2296

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2296 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 POUR UNE COLLABORATION SUR DES PROJETS CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'Art Contemporain de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Université ouverte) souhaitent initier un partenariat dans le but de valoriser les interactions entre arts et sciences.

Cette collaboration s'appuie sur le partage et la mise en commun des cultures esthétiques et scientifiques permettant à un public non connaisseur d'approcher l'art contemporain mais aussi la science dans le contexte inhabituel d'un musée.

Un cycle de regards croisés intitulé « Dialogue entre arts et sciences au Musée d'Art Contemporain » est ainsi programmé au Musée d'Art Contemporain dans le cadre de la saison 2016-2017. Il est conçu et co-animé par un scientifique (enseignant-chercheur ou chercheur à l'Université Claude Bernard Lyon 1) et un médiateur culturel.

Ce cycle comporte 3 à 4 regards croisés, composés chacun d'une visite devant quelques œuvres du musée et d'une conférence d'une heure à deux voix dans l'auditorium du musée, pour un approfondissement des liens entre arts et sciences.

Les regards croisés sont ouverts aux auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1 et au public du Musée d'Art Contemporain. 70 places sont prévues et les auditeurs seront répartis en 2 à 3 groupes. Chaque groupe participera à la visite d'une heure, avant ou après la conférence et à la conférence dans les locaux du Musée d'Art Contemporain qui s'adresse aux groupes réunis.

Le tarif de chaque *regards croisés* du cycle Dialogue entre arts et sciences est de 3 € plus le billet d'entrée au musée.

Il est convenu que les auditeurs de l'Université Ouverte, sur présentation de leur carte de l'UO pour l'année universitaire en cours, bénéficient de la gratuité du billet d'entrée au musée, dans la limite des 50 places par séance.

Les conditions du partenariat entre l'Université Lyon 1 et le Musée d'Art Contemporain de Lyon sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Université Lyon 1, pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques, dans le cadre de la saison 2016-2017, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. L'exemption du tarif d'entrée au Musée sera appliquée pour les visiteurs présentant la carte de l'Université Ouverte en cours, dans la limite de 50 places pour chaque *regards croisés* et uniquement dans le cadre de ce dispositif.

4. Dans le cadre de ces événements, un tarif global de 3 € sera appliqué pour la visite commentée et la conférence.

5. Les recettes seront imputées sur la nature comptable 7062, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN